

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING –SA- « DH », réuni le lundi 27 avril 2020 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Il s'est assuré également de la poursuite de l'activité en cette période de confinement et a été informé des mesures prises afin de garantir la poursuite habituelle d'exploitation.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le **jeudi 25 juin 2020 à 11 heures par visioconférence** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;
10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités tunisiennes pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, DELICE HOLDING SA opte pour la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs et le Secrétaire.

Les Commissaires aux comptes et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires seraient présents physiquement à ladite Assemblée.

Ainsi, la société demande à ses actionnaires de privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance dûment signée et légalisée ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Un formulaire unique de vote et un modèle de procuration sont téléchargeables via le site web <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2020.**

Le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés à l'adresse suivante Investisseurs@groupedelice.com.tn au plus tard **Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.**

Les actionnaires composants le Bureau de l'Assemblée, les actionnaires ayant voté par correspondance et les actionnaires ayant donné procuration au Président de l'Assemblée seront comptés comme étant présents à l'Assemblée. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

Les actionnaires ci-dessus cités seront comptés comme étant présents à l'Assemblée même s'ils ne se manifesteront pas lors de la visioconférence.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard Cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : Investisseurs@groupedelice.com.tn

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, seront disponible en ligne, en consultation et téléchargeable sur le lien suivant : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2020.**

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique : Investisseurs@groupedelice.com.tn, au plus tard **le troisième (03^{ème}) jour précédant la date de l'Assemblée Générale.**

Les questions reçues ayant une incidence sur les décisions de vote donneront lieu à une réponse électronique **Deux (02) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale** ; Les autres questions reçues donneront lieu à une réponse au cours de l'Assemblée.

Lors de l'assemblée, les actionnaires assistant via visioconférence, peuvent poser des questions écrites et/ou orales. Les réponses à ces questions seront prévues avant le passage au vote.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions aux commissaires aux comptes, de la Société sur les adresses indiquées ci-dessous, au sujet des documents et informations mises à leurs dispositions au plus tard **le troisième (3^{ème}) jour précédant la date de l'Assemblée Générale** :

Cabinet Finor (Représenté par Mr Karim Derouiche) : karim.derouiche@finor.com.tn

Cabinet Deloitte (Représenté par Mr Mohamed Louzir) : mlouzir@deloitte.tn

Les questions écrites ou les observations adressées aux Commissaires aux comptes feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de leur part, soit d'une réponse écrite dont lecture sera faite séance tenante par le président de séance.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.